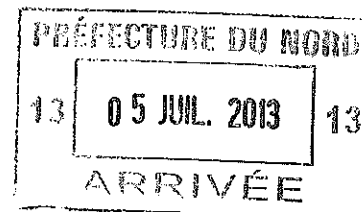


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013



De 10 h 00 à 12 h 00

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean HAJA, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Jean-Claude DEBUS, M. Michel VANCAILLE, M. Eric QUIQUET, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, Mme Françoise PROUVOST, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. François VERDONCK, M. Christian DECOCQ, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. François VERDONCK à M. Eric QUIQUET
M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

Le quorum est atteint (18 présents).

Monsieur Daniel PERCHERON aborde le point suivant qui est consacré à la Billettique.

Monsieur Daniel PERCHERON, après la présentation des principaux éléments par Monsieur Didier MANIER, Président de la Commission « Billettique et Information Voyageurs », dont les questions abordées lors du voyage d'étude à Rouen, au Conseil Régional de Haute Normandie, soumet au vote le projet de centrale billettique et information voyageurs dont le coût est estimé à 8 millions d'euros hors taxe.

Les délégués votent favorablement et unanimement pour ce projet de centrale billettique et information voyageurs.

Correspondance administrative : **SMIRT**

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX

Email : smirt@nordpasdecalais.fr - téléphone : 03 28 82 73 82 - Fax : 03 28 82 73 85

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2013
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2013 - 07

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2011-17 du 18 Novembre 2011 décidant de lancer un marché d'assistance pour la mise en place d'une centrale billettique et information voyageurs en temps réel,

Vu la délibération n° 2012-10 autorisant Monsieur Daniel PERCHERON à signer le marché d'assistance à la mise en place d'une centrale billettique et d'information multimodale voyageurs en temps réel,

Vu l'avis de la Commission thématique « Billettique et Information Voyageurs » réunie le 6 Juin 2013,

DECIDE

D'approuver le projet de « Centrale billettique et information voyageurs » dont le coût est estimé à 8 millions d'euros hors taxe.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

SMIRT

Comité Syndical

Projets « billettique et information voyageurs »

14 JUIN 2013

SOMMAIRE

- **Le Contexte**
- **La Centrale SMIRT**
 - Périmètre
 - Projet de planification et d'estimation
 - Modalités techniques de commande
- **La plateforme de tests d'interopérabilité Pass Pass**
- **La Convention SMIRT d'Application Pass Pass**
- **Présentation du site Web Pass Pass V1**

SMIRT

- Le Contexte Pass Pass - Rappels

La carte Pass Pass, support unique de la mobilité



➤ La Carte Pass Pass pour :

- Se déplacer sur tous les réseaux de transport partenaires,
- Utiliser l'ensemble des services de **mobilité** sur le territoire régional (+ transfrontalier, le cas échéant).

➤ Elle peut héberger :

- des tarifications monomodales, intermodales, intégrées
- des tarifications monoservice ou multiservices

➤ En circulation depuis **2011** : **Arc en Ciel (CG59), TER (Région NPDC), Imag'in (SITAC)**

➤ De nouveaux partenaires à venir :

- **Transports en Commun** : Lille, Dunkerque, Cambrai
- **Autres offres de mobilité** : V'Lille, Vel'in (Calais), stationnement vélo TER...

➤ **Productions techniques définissant le niveau de service commun, pour tout utilisateur de services de transport et de mobilité sur le territoire** → accompagner le développement de l'utilisation des transports en commun et des services de mobilité durable:

- **REFOCO Billettique (2009)** : distribution, validation, SAV
- **REFOCO Information Voyageurs (2012)**: service d'information voyageurs avant, pendant, après le voyage

Un existant à optimiser

➤ Aujourd'hui, les services Pass Pass s'appuient sur des systèmes et des équipements informatiques (Billettique et Information Voyageurs) propres à chaque partenaire :

- **multiplication des systèmes** au fur et à mesure :
 - **Complexité technique** pour le maintien de l'intermodalité
 - **Coûts supplémentaires récurrents portés par chaque partenaire** pour toute évolution du périmètre (nouvelles tarifications, nouveaux supports, ...)
- **difficulté à atteindre en l'état l'objectif de service commun** : échanges d'informations, aide au choix du mode de déplacement, SAV de qualité, intégration des autres mobilités dans le dispositif (autopartage, covoiturage, recharge électrique,...)

Nécessité de **mise en place d'outils fédérateurs**, favorisant la **mutualisation et la qualité de service**, au bénéfice de tous les partenaires :

- > **La « Centrale SMIRT »**
- > **Une Plateforme commune pour les tests Pass Pass**

SMIRT

La Centrale SMIRT Périmètre

La « Centrale SMIRT » - Périmètre

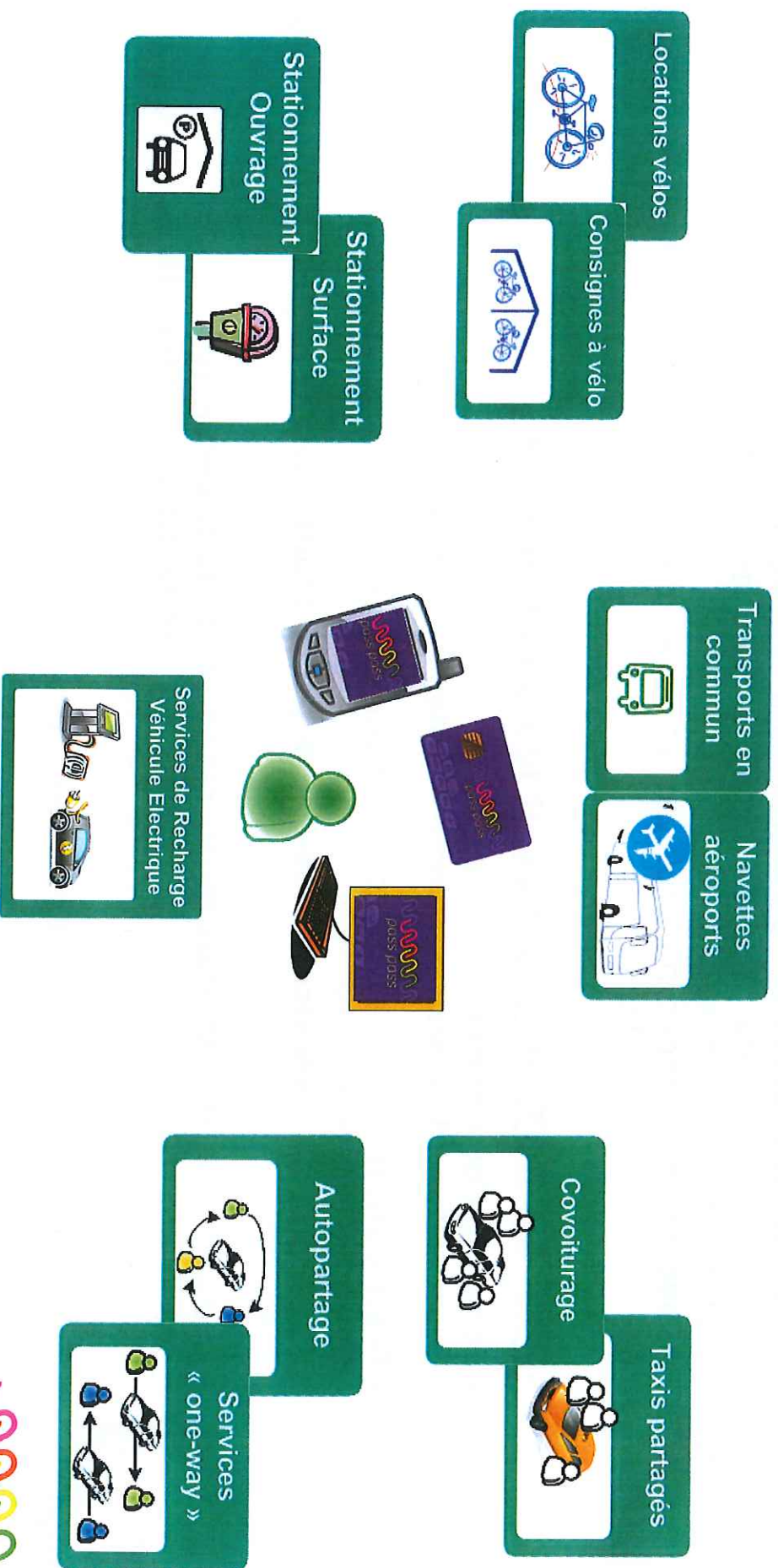
- **Dispositif fédérateur mutualisé**, intéressant l'ensemble des partenaires, pour l'accompagnement au développement de la mobilité durable sur le territoire :
- > **Pour l'utilisateur**
- **Accès à des services d'Information Voyageur** tout au long du voyage : recherche d'itinéraire, aide au choix du titre de transport, assistance mobile au déplacement (perturbations, ...)
- **Achat** des titres mono/multiréseaux et mono/multiservices, être facturé de l'usage des services de mobilité
- > **Pour les AOT, les réseaux et leurs partenaires (dépositaires, ...)**
- **Echange des données** sur leurs offres
- **Information des perturbations** → **Pôles d'échanges**
- **Distribution** des titres mono- et multi-réseaux, mono- et multiservices, via des terminaux de vente Pass
- Réalisation d'un **service après-vente performant**, pour tout porteur d'une carte Pass
- Réalisation de **statistiques multi-réseaux et multi-services**
- Possibilité de réaliser le **calcul de répartitions financières** (recettes, compensations), en fonction de la distribution et/ou de l'usage réel des services de transport et de mobilité.
- Solutions pour Complémentarité avec des « services locaux » existants

La « Centrale SMIRT » - Périmètre

La Centrale SMIRT pourrait notamment permettre, à l'échelle régionale :

- l'information
- l'achat, le paiement, la facturation de titres et de services

pour les services de mobilité suivants :



La « Centrale SMIRT » - Périmètre

Le Groupe de Travail billettique et information voyageurs propose les éléments suivants, en réponse aux demandes de la Commission Thématique :

Optimiser l'organisation de la commande

→ optimisation du planning de préparation et de mise en œuvre

- > Le SMIRT assure la commande le Dispositif fédérateur « Centrale SMIRT » (pas de structure complexe type Groupement de Commande, Centrale d'Achat, ...)

Phaser la réalisation dans le cadre du marché « Centrale SMIRT » :

→ **Priorité à « l'information multimodale »** pour un calculateur d'itinéraire régional et multiservices

Proposer, dès à présent, des fonctionnalités accessibles par les usagers, en parallèle de la réalisation du marché Centrale SMIRT : informations sur le projet, informations sur les offres des réseaux partenaires, ...

→ Proposition: **Ouverture du site Web Pass Pass** dès l'été 2013

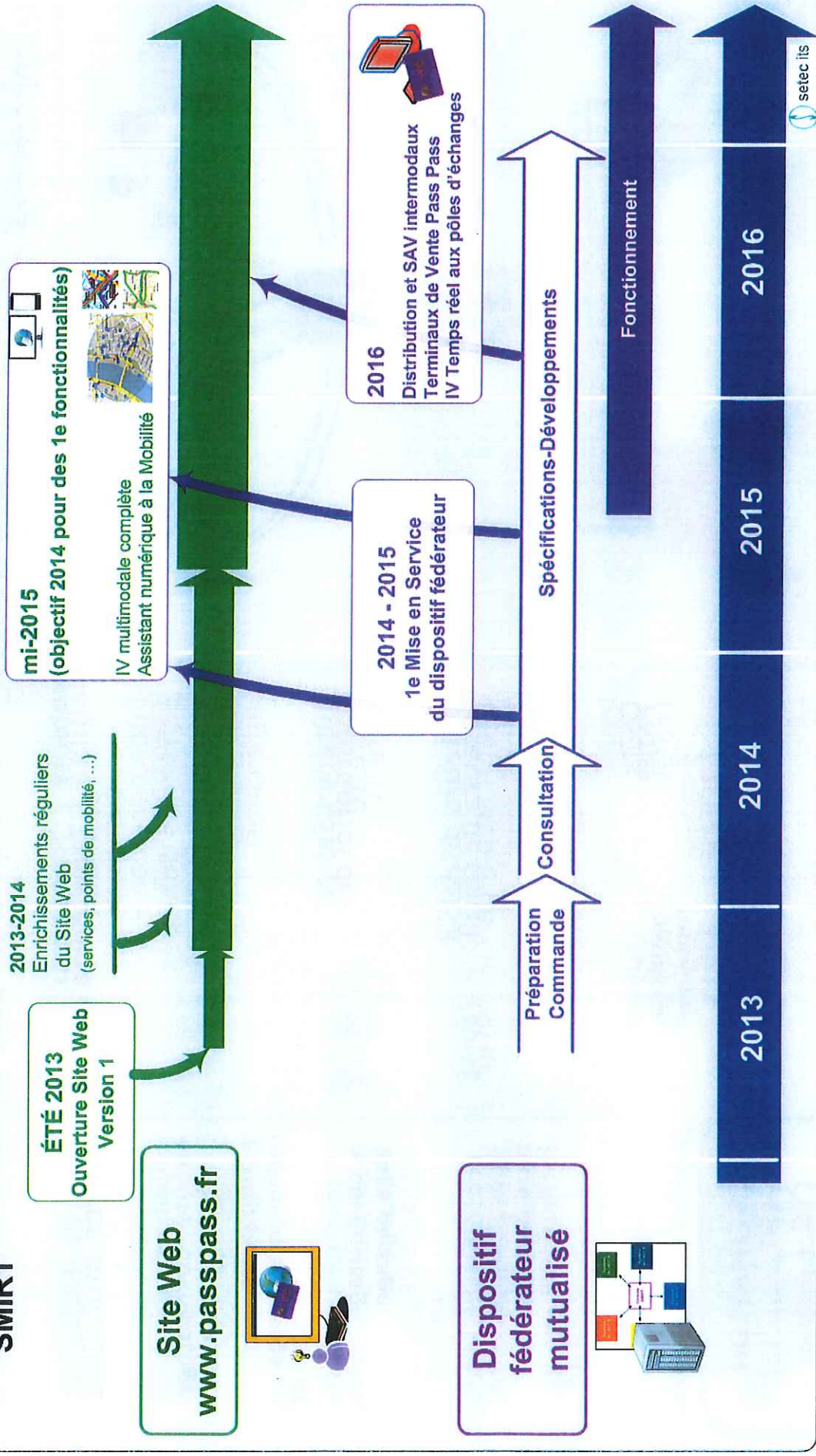
→ Site Web Pass Pass = 1^e concrétisation de la Centrale SMIRT

SMIRT

La Centrale SMIRT
Projet de planification et
d'estimation

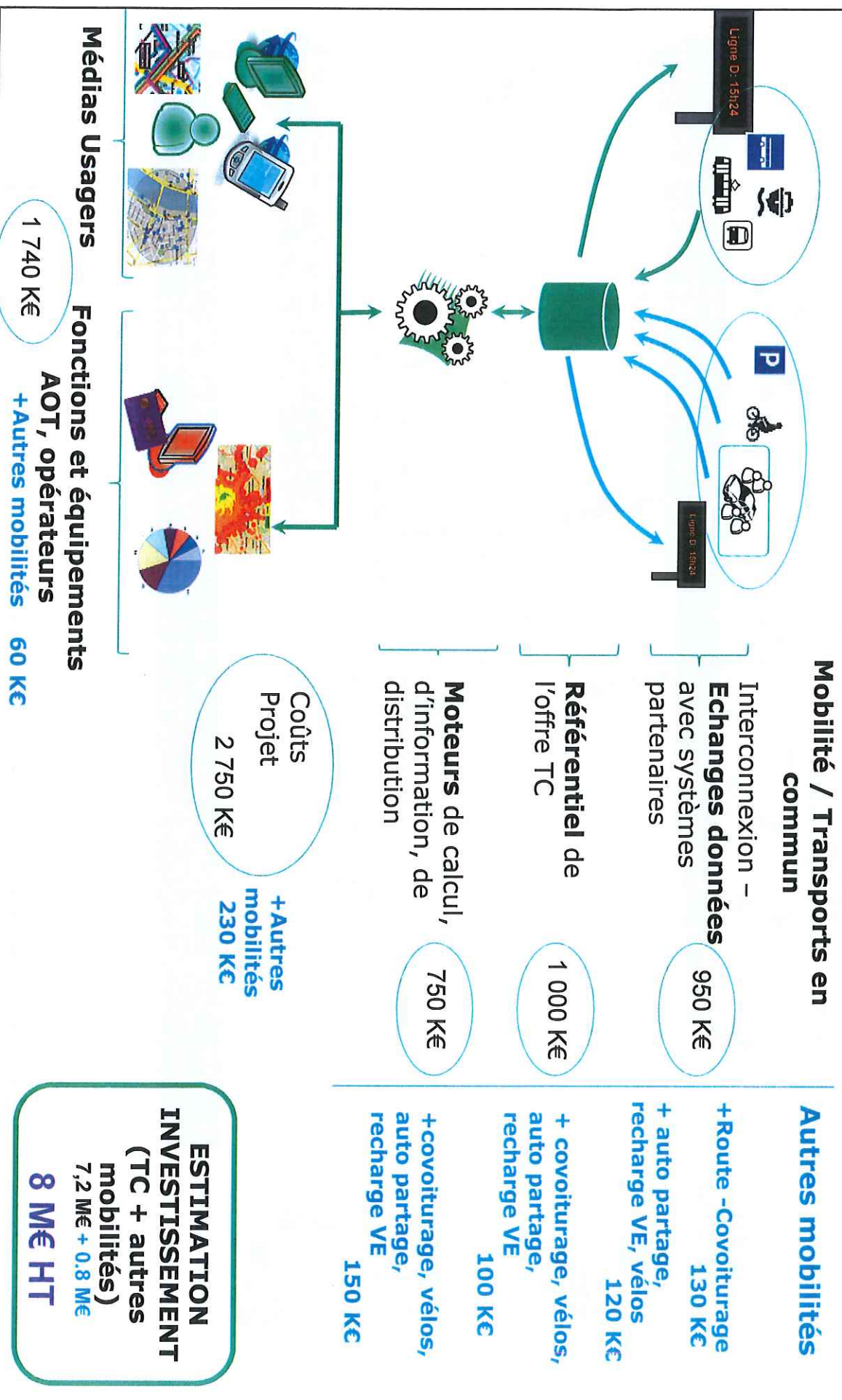
La « Centrale SMIRT » - Projet de planification

Projet Centrale SMIRT



La « Centrale SMIRT » - Projet d'estimation (1/2)

> Une « Centrale de mobilité » basée sur l'offre de transport en commun, avec une opportunité d'élargir la palette de mode



La « Centrale SMIRT » - Projet d'estimation (2/2)

	Investissement (€ HT)	Fonctionnement Annuel (€ HT)
Dispositif fédérateur mutualisé (Billetique et Information Voyageurs) et Terminals de vente et/ou d'Information Pass Pass, destinés aux agents	7 200 000 €	800 000 € <i>Pour les terminaux de vente et d'information, coût selon infrastructure réseau existante sur chaque lieu de vente ou information (de 400 à 2 500 € / site)</i>
Extension du dispositif aux autres offres de mobilités : covoiturage/route, autopartage, vélo, recharge véhicule électrique	800 000 €	
TOTAL	8 000 000 €	

Estimation hors coûts des réseaux centraux de communication (à évaluer pendant la rédaction du cahier des charges, en fonction des infrastructures existantes réutilisables).

Sources de financement identifiées à ce jour

- > SMIRT : **Contributions financières spécifiques** des partenaires
 - > Clés de répartition des contributions à définir

> Fonds européens

- > **Appel à Projet 2013** « Transports collectifs et mobilité durable » du MEDDE

- > Candidatures pour mi-septembre 2013
- > Délibération du Comité Syndical nécessaire dans le dossier de candidature

> Versement Transport Additionnel



La « Centrale SMIRT » - Appel à Projet du MEDDE

Appel à Projets du MEDDE « Transports Collectifs et Mobilité Durable »

✓ Eligibles :

- ✓ Tous projets de **création et de développement de transports collectifs**
- ✓ **Projets de mobilité durable** menés dans l'objectif de :
 - ✓ favoriser le report modal de la VP vers les autres modes de transport
 - ✓ promouvoir la promotion de l'accès à la mobilité par la mise en place de tarifications solidaires
 - ✓ soutenir le développement de solutions de mobilité durable innovantes

✓ Conditions :

- ✓ avoir démarré le projet avant le 31 décembre 2016 (au moins 25% des dépenses engagées à cette date)
- ✓ Coût prévisionnel du projet supérieur à 5M€

✓ Calcul subvention : taux de base modulé de la prise en compte de critères

- ✓ Qualité et pertinence technique du projet
- ✓ Insertion du projet dans une politique globale de mobilité durable
- ✓ Cohésion sociale et territoriale

Le Projet de « Centrale SMIRT » semble éligible à cet AAP
Proposition de délibération : Candidature à l'AAP

SMIRT

La Centrale SMIRT Modalités techniques de commande

La « Centrale SMIRT » - Modalités de commande

Les prestations suivantes sont à mettre en place

Mise en œuvre
Centrale SMIRT

Fonctionnement des services Pass
Pass (avec la Centrale SMIRT)

Missions
« Industriel »

1- Mise en œuvre
de la Centrale

2- Exploitation Technique de la
Centrale
(+ hébergement, si externalisé)
3- Maintenance Centrale/ Equipements

Missions
« Opérateur »

4- **Administration commune** des réseaux
et services de mobilité (calcul recettes,
paramétrages communs, ...)

La « Centrale SMIRT » - Modalités de commande

Organisation recommandée : 2 marchés

- 1 Marché « Industriel » : mise en œuvre + fonctionnement
- 1 Marché « Opérateur »

Exemples : « Centrale » Atoumod (Haute-Normandie – 11 AOT), système billettique Isère (3 AOT), « Centrale » OûRA! (Rhône-Alpes – 27 AOT)

Avantages

L'industriel qui met en œuvre la Centrale est responsable de son fonctionnement → maîtrise de la fourniture

Ouverture à la Concurrence diversifiée

Points d'attention

Durée du marché « Industriel » à maîtriser (entre 4 et 6 ans)

Formes possibles du marché « Industriel » :

- Fournitures et services
- PPP (non recommandé par la Commission Thématique)

Formes possibles du marché « Opérateur » :

- Marché de Services

Possibilité de décider, à terme, d'internaliser ces missions « Opérateur »

**Scénario le plus en mesure de permettre
une maîtrise des coûts**

Projet complémentaire de mutualisation

Possibilité d'une commande mutualisée d'équipements, pour les partenaires qui le souhaiteraient :

Possibilité de commander un ensemble d'équipements terminaux de billettique et d'information voyageurs (valideurs, panneaux d'IV, outils de distribution ...), s'appuyant directement sur la Centrale SMIRT.

Ainsi, **les réseaux non équipés à ce jour** pourraient disposer d'un système complet de billettique et/ou d'information voyageurs, mutualisé par plusieurs partenaires et intermodal de fait : mutualisation des coûts d'investissement, de fonctionnement et de projet.

Ces équipements optionnels pourraient aussi **bénéficier à des réseaux aujourd'hui déjà équipés**, qui pourraient s'appuyer sur cette commande pour compléter/remplacer/faire évoluer leur système existant: mutualisation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le SMIRT se rend disponible pour accompagner les partenaires qui souhaiteraient réaliser une commande mutualisée (groupement de commande, ...), en parallèle de la démarche Centrale SMIRT.

SMIRT

La plateforme de tests
d'interopérabilité Pass Pass

Plateforme commune de tests Pass Pass

Pour quoi faire?

- Pour réaliser les tests entre les systèmes du territoire, sur une **plateforme commune**, plutôt que d'occuper les plateformes de chaque partenaire : mutualisation moyens, optimisation délais de réalisation de ces tests récurrents (mobilisation, coordination, ...) :
 - 2012: 2 campagnes de tests de plusieurs mois
 - 2013: Campagne N°3 en cours (Pass Pass sur Transpole), Campagne N°4 à venir (Pass Pass à Dunkerque et Cambrai)

Actions:

- ✓ **Choix d'un local pour la plateforme → Armentières (local Région) : site éligible** : localisation, environnement technique, délais de mise à disposition et de travaux
- ✓ **A venir (courant 2013) : travaux d'aménagement de la plateforme, pour accueillir les équipements des partenaires**
 - Principe : la Région réalise les travaux, le SMIRT finance (optimisation planning)
 - Opportunité d'intégrer les coûts de l'aménagement de la plateforme à la candidature à l'Appel à Projet du MEDDE
- ✓ **Recrutement d'un Gestionnaire de la Plateforme :**
 - Maintien plateforme, pilotage et réalisation des tests d'interopérabilité
 - Cahier des Charges déjà rédigé par le Groupe de Travail Technique
 - Démarrage des prestations nécessaire en début 2014

SMIRT

La Convention SMIRT d'Application Pass Pass

La Convention SMIRT d'Application Pass Pass

Objectifs de la convention d'application :

- **Souligner les bénéfices de l'intermodalité** pour le voyageur, les opérateurs, les AOT,
 - **Synthétiser les travaux réalisés** dans les domaines de Tarification, de Distribution, de Billettique et d'Information Voyageurs,
 - **Formaliser l'engagement des partenaires** du SMIRT à l'application et au respect des principes et référentiels techniques, documentaires, organisationnels communs (REFOCO, ...), dès à présent
- **Vie de l'intermodalité**
- **Formaliser l'adhésion aux projets communs** : Réalisation d'une plateforme de tests SMIRT, travaux de mise en œuvre de la Centrale SMIRT...
 - Permettre l'intégration dans les services Pass Pass de **Partenaires Mobilité**, non membres du SMIRT, en cas de besoin

Méthodologie :

- Projet initial de Convention partagé lors de la séance de juin 2012
- Début 2013 : Validation technique du Projet de Convention, suite à diffusion pour remarques (techniques + juridiques)

→ **Convention finalisée**

Proposition :

- délibération lors du Comité Syndical
- signature par chaque Partenaire

SMIRT

Bilan du voyage
d'études à Rouen

SMIRT

Présentation du Site Web
Pass Pass Version 1